



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 13 octobre 2016, à 10 heures

Président : M. Bernard Estrada (Vice-Président) (Guatemala)

Sommaire

Point 48 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17733X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 48 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/71/20 et A/C.4/71/L.2) (suite)

1. **M. Lenoir** (Observateur de l'Union européenne), parlant au nom des pays candidats, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, du pays membre du processus de stabilisation et d'association, la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'au nom de l'Ukraine et de la République de Moldova, dit que l'espace est un patrimoine mondial commun qui doit faire l'objet d'une utilisation pacifique au service de l'humanité dans son ensemble.

2. L'Union européenne est un acteur de premier plan en matière spatiale. Les priorités qu'elle s'est fixées dans ce domaine portent sur les systèmes mondiaux de navigation et d'observation de la Terre, la recherche spatiale et la viabilité de l'espace. En 1998, l'Union a créé Copernicus, un programme d'observation et de surveillance de la Terre axé sur l'utilisateur et placé sous contrôle civil, qui fournit des données et des services gratuits et constitue un outil fondamental pour l'élaboration des politiques concernant le climat et l'environnement, la sûreté et la sécurité maritimes, l'agriculture, la gestion des catastrophes naturelles et la planification et les infrastructures urbaines. Copernicus est un outil très précieux pour les autorités responsables de la gestion des crises, la protection civile, les organisations humanitaires et les acteurs chargés de la préparation et du relèvement en cas de catastrophe naturelle. Les activités liées à Copernicus sont conduites en coordination avec des partenaires internationaux, dont le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). L'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) a élaboré des projets pour faciliter l'accès opérationnel de tous les pays africains à l'information météorologique et climatique. Ces projets portent également sur la fourniture de moyens d'acquisition et de traitement des données, la formation et le renforcement des capacités.

3. Le Programme Horizon 2020 de l'Union européenne s'intéresse au développement durable, aux changements climatiques et à d'autres enjeux internationaux, à travers des activités de recherche, d'innovation et de coopération internationale. L'Union européenne est ouverte à la coopération bilatérale et

internationale sur les questions spatiales et a pris part aux activités et discussions conduites dans les organisations internationales compétentes, a conclu des accords de coopération et a participé à des dialogues bilatéraux destinés à renforcer la coopération dans la recherche spatiale.

4. L'utilisation accrue de l'espace extra-atmosphérique est à l'origine de la prolifération de débris, qui augmentent les risques de collisions destructrices, ce qui souligne l'importance du renforcement de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace. Soucieuse de l'importance qu'elle accorde à la préservation de la sûreté et de la sécurité de l'environnement spatial et à l'utilisation pacifique de l'espace sur une base équitable et mutuellement acceptable, l'Union européenne a créé un cadre d'appui à la surveillance de ces débris, ainsi que des services de surveillance.

5. L'Union a proposé un code de conduite international régissant les activités spatiales, qu'elle a conçu pour contribuer à la sécurité, la sûreté et la viabilité de ces activités. Ses objectifs à long terme sont de renforcer la coopération internationale dans l'espace, de créer des normes de comportement responsable dans l'ensemble des activités spatiales, de mettre en place des engagements de non-ingérence en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace, de faciliter l'accès équitable à l'espace et d'accroître la transparence des activités spatiales. Ces objectifs peuvent être atteints à la faveur de l'adoption d'un accord juridiquement non contraignant négocié au sein des Nations Unies. L'Union européenne demeure un partenaire international actif dans les activités spatiales. Elle compte adopter en 2016 une nouvelle stratégie spatiale qui dévoilera les ambitions spatiales de l'Europe et les perspectives qu'elle se donne pour œuvrer, de concert avec les autres partenaires, à la promotion et la protection par tous les pays de l'utilisation durable et pacifique de l'espace.

6. **M. Rivera Rosario (Cuba)** dit que la communauté internationale doit prendre des mesures pour que l'espace ne devienne pas le prochain théâtre d'une course aux armements, car une telle militarisation constituerait une grave menace pour l'humanité. Le seul moyen de prévention est d'adopter des normes juridiques internationales qui interdisent expressément le déploiement d'armes dans l'espace, en particulier d'armes nucléaires. Les États Membres devraient négocier et adopter un instrument juridique

réglementant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à la suite d'un dialogue constructif entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son Sous-Comité juridique et la Conférence du désarmement. Cette conférence, qui est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, doit jouer un rôle de premier plan dans la prévention de la militarisation de l'espace. Il est impératif de définir et délimiter l'espace extra-atmosphérique. Le Sous-Comité juridique devrait se concentrer sur les aspects théoriques du sujet et sur les lacunes du droit de l'espace, au lieu de se limiter – comme certains États le prétendent – aux aspects pratiques, qui pourraient fournir une véritable plateforme pour l'éventuelle militarisation de l'espace. Cuba salue les efforts déployés par la Fédération de Russie et la Chine, ainsi que par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui ont tous contribué à l'élaboration d'une série de lignes directrices pertinentes.

7. L'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée menacée de saturation. Son potentiel exceptionnel d'utilisation dans des programmes sociaux bénéficiant à tous ne devrait pas être amoindri par une commercialisation débridée de l'espace, orchestrée par une poignée d'États et d'acteurs privés : le scénario selon lequel la majorité paye le prix de l'utilisation inconsidérée et abusive des ressources par une petite minorité – comme cela s'est passé dans le cas de l'environnement – doit être évité dans l'espace. Cuba condamne l'usage abusif de l'orbite par l'utilisation de satellites d'espionnage pour obtenir des informations au détriment d'autres États et réitère sa préoccupation devant le nombre croissant de tels satellites, qui entrent en collision avec d'autres objets spatiaux et créent plus de débris. La réduction des débris spatiaux est essentielle à l'avenir des activités spatiales. Il faut garantir à tous les États Membres un accès équitable à l'espace, indépendamment de leur niveau de développement scientifique ou économique, en accordant une attention particulière aux besoins et aux intérêts des pays en développement.

8. Malgré des difficultés économiques dues principalement à un blocus économique, commercial et financier cruel, Cuba continue d'accorder toute l'importance qu'elles méritent aux applications et à la recherche spatiale à des fins pacifiques, notamment à la prévision des catastrophes naturelles et à l'évaluation des risques de catastrophe. Cuba accorde

une importance toute particulière aux systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle, notamment en raison de son expérience considérable dans le domaine, et se félicite de partager celle-ci avec les autres pays de la région.

9. Bien que tous les États aient le droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, cela demeure une utopie pour la plupart des pays en développement. Il est donc d'autant plus urgent de développer la coopération internationale, en particulier pour promouvoir l'échange de données, le renforcement des capacités et le transfert technologique. À cet égard, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est l'instance idéale pour la coopération internationale dans les applications dérivées des techniques spatiales, notamment dans la sécurité alimentaire, l'eau et la gestion des ressources et des catastrophes.

10. **M^{me} Otto** (Palaos) dit que l'échec dans la gestion de la viabilité de l'espace et de son utilisation à des fins pacifiques pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Les Palaos, qui sont un petit État insulaire en développement, n'ont quasiment aucune capacité pour participer à l'exploration de l'espace ou au développement des sciences et des technologies spatiales, mais ils bénéficient de ces technologies dans des domaines tels que les transports, les communications, les prévisions météorologiques et la surveillance à distance de la zone économique exclusive.

11. Les Palaos se félicitent de l'élaboration du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment des progrès enregistrés dans la définition de lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités conduites dans l'espace extra-atmosphérique. Ils saluent également le consensus établi concernant la première série de lignes directrices et engagent les membres du Comité à redoubler d'efforts pour achever l'élaboration de la deuxième série de lignes directrices avant le cinquantième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE), qui sera célébré en 2018. Dans l'intervalle, les États devraient suivre l'exemple des pays qui ont progressé dans la mise en œuvre de la première série de lignes directrices, celle-ci devant être considérée comme une étape sur le long chemin des négociations d'un accord juridiquement contraignant

sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La délégation des Palaos se félicite de la proposition de tenir, en 2017, une session conjointe des Première et Quatrième Commissions afin de renforcer la collaboration dans le domaine des activités spatiales. Il est à espérer que la célébration du cinquantième anniversaire d'UNISPACE marquera le début d'une nouvelle ère de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique au bénéfice de tous les pays.

12. **M. Mana** (Cameroun) dit que les États devraient tirer parti des avantages qu'offrent les technologies spatiales, notamment des applications susceptibles de les aider à promouvoir le développement durable et à surmonter le défi des changements climatiques. Cette perspective prometteuse s'assombrit de plus en plus du fait de la militarisation de l'espace et de la course aux armements auxquelles se livrent certaines puissances et de la prolifération des débris spatiaux. Les activités spatiales militaires sont une menace pour la paix, la sécurité internationale et la survie de l'humanité.

13. La communauté internationale devrait réfléchir sérieusement à la manière d'assurer une utilisation sûre et durable de l'espace et de l'exploiter pacifiquement dans les meilleures conditions au bénéfice de l'humanité. Le renforcement de la coopération internationale, régionale et interrégionale, la primauté du droit, notamment à la faveur de l'élaboration de normes pertinentes concernant les activités conduites dans l'espace extra-atmosphérique, et la préservation de la paix dans l'espace sont essentiels car ils permettent de veiller à ce que ces activités soient menées pour le bien de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique. À cet égard, le Cameroun salue les efforts entrepris par l'ONU pour mettre en place un régime juridique international composé de cinq traités multilatéraux intégrant et développant les concepts figurant dans la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

14. Le Cameroun respecte le principe de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et, à cette fin, œuvre en faveur d'une coopération internationale tenant compte des besoins des pays en développement, des pays confrontés à des flux massifs de réfugiés ou à d'autres défis particuliers, ainsi que des pays

nécessitant une assistance dans les domaines des prévisions météorologiques et de la télémédecine.

15. **M. Ilnytskyi** (Ukraine) dit qu'il faut renforcer le rôle stratégique que joue le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans la définition de normes internationales régissant les activités spatiales et développer la coordination entre les États Membres et le système des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales. La coopération internationale et l'engagement actif de tous les pays sont des conditions essentielles à la viabilité des activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Il faut en outre empêcher la militarisation de cet espace. Les techniques spatiales sont un instrument indispensable au développement durable à long terme. La délégation ukrainienne attache une grande importance au Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), qui est un outil de renforcement de la coopération internationale dans la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence par un meilleur accès de tous les pays aux services spatiaux et une plus grande utilisation de ceux-ci. La délégation ukrainienne salue les progrès accomplis en vue d'assurer la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation.

16. L'Ukraine appuie la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et a lancé un dialogue fructueux avec d'autres États Membres, dont les États-Unis et le Kazakhstan. Elle échange des informations avec l'Union européenne et partage des technologies spatiales de pointe. Par ailleurs, il importe d'améliorer les dispositions législatives concernant le droit spatial international de façon à répondre efficacement aux défis posés. Il est également important d'élargir le nombre d'États parties aux traités internationaux régissant les utilisations de l'espace. Il faut en outre commencer à codifier le droit spatial international. L'Ukraine s'engage pour sa part à contribuer à l'élaboration d'une convention globale sur le droit spatial.

17. **M. Hodgkins** (États-Unis d'Amérique) notant les progrès accomplis par le Sous-Comité scientifique et technique et son groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, dit que le Gouvernement américain se félicite que le Comité des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique soit parvenu à un accord concernant une première série de 12 lignes directrices relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales, qui constituent des pratiques optimales en matière d'utilisation sûre et responsable de l'espace. Ce succès met en lumière le rôle que joue le Comité dans la promotion de la coopération internationale et de l'accès continu de tous les pays aux avantages découlant de l'utilisation à long terme de l'espace extra-atmosphérique. Les pays devraient commencer à réfléchir aux modalités de mise en œuvre de ces lignes directrices au niveau national. La délégation américaine espère que les membres du Comité continueront au cours des deux prochaines années d'agir dans un esprit de coopération afin d'élaborer d'autres lignes directrices du même type de façon à établir un répertoire de lignes directrices qui pourrait être approuvé par l'Assemblée générale en 2018.

18. En octobre 2016, les États-Unis coorganiseront, à Washington, une manifestation sur les pratiques optimales internationales liées à la viabilité de l'espace extra-atmosphérique, à laquelle participeront les meilleurs experts des politiques spatiales représentant des gouvernements, l'industrie spatiale et des universités, afin de discuter de l'état actuel des lignes directrices concernant la viabilité à long terme de l'espace, mais aussi des stratégies nationales de leur mise en œuvre et des prochaines mesures que la communauté internationale devra prendre pour perpétuer cette viabilité.

19. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité juridique peuvent s'enorgueillir de travailler par consensus pour développer le droit spatial en veillant à promouvoir l'exploration spatiale. Ce sous-comité a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des principaux traités régissant l'espace extra-atmosphérique, grâce auxquels les activités d'exploration spatiale conduites par des pays, des organisations internationales et des entités privées ont connu une grande expansion. C'est ainsi que la technologie et les services spatiaux ont considérablement contribué à la croissance économique et l'amélioration de la qualité de la vie dans le monde. Le Groupe de travail du Sous-Comité juridique a progressé dans son travail et, conformément à son programme de travail pluriannuel, il a continué de faire l'inventaire de tous les mécanismes de coopération internationale utilisés par les États

Membres afin de mieux connaître les dispositifs de collaboration dont se servent les États et les organisations internationales, y compris pour savoir quand et quel mécanisme est favorisé. Ces informations sont susceptibles d'aider les États Membres lorsqu'ils examinent les mécanismes pertinents de facilitation des actions futures de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'espace et sont particulièrement utiles car la dernière année d'examen de ce point de l'ordre du jour – 2017 – coïncide avec la célébration du cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

20. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités continuent d'enregistrer des progrès significatifs en matière de promotion de la coopération spatiale internationale. Depuis près de 60 ans, le Comité met l'accent sur l'établissement de consensus pour promouvoir l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace au bénéfice de l'humanité. Le Comité, qui est la seule instance permanente du système des Nations Unies qui s'occupe exclusivement de ces questions, a obtenu des résultats très positifs en matière de promotion de la coopération internationale dans ce domaine. Les autres organismes des Nations Unies, dont la Première Commission, ont compétence pour examiner les questions de désarmement et de sécurité internationale liées à l'espace extra-atmosphérique, tandis que le Comité est une instance de promotion de la coopération sur l'exploration spatiale et le partage de ses bénéfices. La réunion conjointe des Première et Quatrième Commissions sur les défis de la sécurité et de la viabilité de l'espace sera l'occasion unique de renforcer la coordination sur la transparence et la confiance dans les activités liées à l'espace extra-atmosphérique.

21. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique permet de renforcer les capacités techniques et humaines et de contribuer au développement durable au bénéfice de tous les pays, notamment les pays en développement. El Salvador appuie les mesures destinées à préserver l'espace en tant que zone de développement pacifique, d'empêcher sa militarisation et de promouvoir la coopération internationale. Le Gouvernement salvadorien engage les pays qui disposent de capacités d'exploration spatiale développées de partager leurs connaissances dans ce domaine.

22. Il faut utiliser l'espace extra-atmosphérique dans l'objectif d'améliorer l'environnement spatial au service de tous les pays sans distinction. Les technologies spatiales doivent servir tous les peuples du monde dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la prévention des catastrophes naturelles, de la surveillance du climat, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture. En outre, il faut que tous les pays puissent, dans l'intérêt de la coopération internationale, accéder à l'assistance technique et au transfert de technologies, quelle que soit leur situation économique, car l'espace extra-atmosphérique est un bien commun de l'humanité.

23. El Salvador aspire à utiliser les technologies spatiales plus activement dans le cadre des efforts qu'il consent pour s'adapter aux changements climatiques, notamment dans les secteurs les plus vulnérables de l'environnement tels que la gestion des ressources en eau, l'agriculture et les zones côtières. Le Gouvernement salvadorien espère appliquer les sciences et les technologies spatiales à la gestion des catastrophes naturelles, à la protection de l'environnement, à la télésanté et au téléenseignement afin d'améliorer son développement humain, économique et social. Depuis son adhésion au Comité, en 2015, El Salvador a mis en place une équipe de représentants de divers ministères et institutions qui sont les interlocuteurs du Comité.

24. Au cours de la visite que le Directeur du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies a effectuée en juillet 2016 à El Salvador, le Gouvernement salvadorien et le Bureau ont conclu un accord de coopération sur l'exploration spatiale et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, la délégation salvadorienne se félicite de la contribution d'UN-SPIDER au renforcement des systèmes d'alerte rapide et d'intervention d'urgence et de l'adoption de mesures pour prévenir les catastrophes naturelles et en atténuer les effets. Enfin, El Salvador se réjouit de la tenue, en novembre 2016, du premier Forum de haut niveau sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable et ne doute pas que les technologies spatiales peuvent contribuer dans une large mesure à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030.

25. **M. Emvula** (Namibie) dit que les technologies appliquées aux activités spatiales jouent un rôle de plus en plus important dans la vie quotidienne. La Namibie appuie la politique spatiale et la stratégie adoptées par

l'Assemblée de l'Union africaine en janvier 2016. La Namibie, dont la densité de population compte parmi les plus faibles du monde, est dotée de vastes plaines peuplées d'espèces rares. Les technologies spatiales sont un outil important qui peut aider le pays dans les activités de planification spatiale, de conservation des animaux et de protection des déserts. La Namibie, qui a déclaré son littoral comme zone protégée, porte un intérêt marqué à l'utilisation de la technologie à des fins de protection de telles zones, non seulement pour préserver l'avenir de la jeunesse namibienne, mais aussi celui de la planète dans son ensemble. Ces zones sont menacées par les changements climatiques. Il est donc vital que les États coopèrent pour empêcher le réchauffement climatique comme le prescrit l'Accord de Paris sur les changements climatiques que la Namibie a ratifié en septembre 2016.

26. Il existe bien d'autres manières de mettre les technologies spatiales au service de l'humanité. La planification agricole et la surveillance des cultures, la gestion des ressources en eau, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la planification rurale et urbaine, la gestion des catastrophes naturelles et les interventions d'urgence, la navigation et les communications mondiales, entre autres applications, peuvent toutes faciliter et appuyer le développement durable et contribuer positivement à la réalisation des objectifs de développement durable. Les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique peuvent également renforcer les actions menées par plusieurs pays africains, dont la Namibie, dans la lutte contre le braconnage qui décime des espèces rares de rhinocéros et des éléphants, ainsi que d'autres espèces menacées de la faune et de la flore africaines. Celles-ci ne sont pas seulement des attractions touristiques, mais contribuent également au développement durable et diversifié des économies de ces pays.

27. Les outils spatiaux sont un moyen important de mise en œuvre des objectifs et cibles du développement. L'accès aux données et leur disponibilité comme outil d'aide à la décision à tous les niveaux sont des facteurs absolument essentiels. Pour que chacun puisse bénéficier des bienfaits des technologies spatiales, la communauté internationale doit agir pour empêcher qu'on en fasse mauvais usage. Certains n'hésiteraient pas, s'ils le pouvaient, à utiliser l'espace pour y déployer des armes susceptibles de causer un tort énorme à l'humanité. Il importe donc de

renforcer les instruments juridiques internationaux pertinents pour veiller à une utilisation pacifique de l'espace.

28. Le Gouvernement namibien continue d'encourager la coopération intersectorielle et multilatérale au sein du système des Nations Unies et d'autres forums et de promouvoir le partage des connaissances et le développement des synergies dans ce domaine important. Les pays en développement ont le droit de mener des activités de recherche et de participer au développement des technologies appliquées aux utilisations pacifiques de l'espace.

29. **M. Bin Momen** (Bangladesh) dit qu'il faut établir un régime juridique international solide régissant les activités extra-atmosphériques, notamment l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, afin que l'humanité puisse en partager équitablement les bienfaits. Le Bangladesh est conscient que les applications des sciences et des technologies spatiales peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

30. Étant fréquemment exposé aux catastrophes naturelles, le Bangladesh continue de profiter des effets bénéfiques des investissements dans la recherche spatiale et la télédétection, notamment dans la gestion des catastrophes naturelles, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la surveillance des conséquences des changements climatiques. Le Gouvernement bangladais prend des initiatives pour favoriser la croissance économique et la fourniture de services publics à tous avec l'aide des technologies de l'information et de la communication. Il est conscient de l'importance croissante de la collaboration et des investissements dans les technologies spatiales, notamment les communications par satellite et les systèmes d'observation de la Terre et de navigation par satellite.

31. Le Gouvernement a récemment mené à bonne fin les travaux préparatoires relatifs à la mise en place de son propre satellite de communication, qui devrait être lancé à la fin de 2017. Ce premier projet, financé en partie sur ressources propres, marque l'entrée du pays dans les activités spatiales avec le concours de la France, de la Fédération de Russie, des États-Unis et, surtout, de l'Union internationale des télécommunications. Une fois opérationnel, ce satellite devrait offrir des services à tous les pays de l'Asie du

Sud et à certains pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie centrale. Le Gouvernement, de concert avec son organisme de régulation des télécommunications, s'emploie à mettre en place une entreprise publique de gestion de l'exploitation commerciale du satellite.

32. En ce qui concerne le renforcement des capacités nationales, le Bangladesh a bénéficié de l'assistance de plusieurs organisations régionales et internationales, dont l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique et les centres régionaux d'enseignement des sciences et des technologies spatiales. Il se réjouit de renforcer ses relations avec le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies dans le but d'élaborer une politique nationale globale concernant l'espace et la législation correspondante. Le Gouvernement envisage également d'adhérer au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et accueillera avec satisfaction tout appui que lui apporteraient les membres du Comité en temps utile. Le Comité devrait continuer à examiner les questions relatives à l'allocation et au partage équitables des orbites spatiales et au transfert de connaissances, de technologies et de savoir-faire, et notamment les contraintes qui se posent aux pays les moins avancés.

33. Le Bangladesh a systématiquement appuyé les appels lancés pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et pour négocier un instrument international juridiquement contraignant au sein de la Conférence du désarmement. La transparence et les mesures de confiance peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales. Il faut aussi consentir des efforts soutenus pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Il est en outre nécessaire d'établir une responsabilité commune, mais différenciée, entre les États Membres afin d'atténuer l'impact potentiellement alarmant des débris spatiaux et de réduire au minimum les accidents dans l'espace. À cet égard, la délégation bangladaise se félicite de l'initiative de tenir, en 2017, une réunion conjointe des Première et Quatrième Commissions.

34. **M^{me} Yoon Seoungmee** (République de Corée) dit que les technologies et les activités spatiales sont de plus en plus applicables à d'autres domaines de la gouvernance mondiale, dont le développement durable, la gestion des catastrophes naturelles et la paix, la sûreté et la sécurité internationales. L'évolution rapide

des technologies spatiales et l'accroissement du nombre d'objets et d'acteurs spatiaux imposent l'établissement d'un cadre adapté et moderne garantissant la sûreté, la sécurité et la viabilité de l'environnement spatial.

35. La République de Corée attache une grande importance au programme de travail du Secrétariat concernant le cinquantième anniversaire d'UNISPACE, qui offre l'occasion unique de dresser le bilan de 50 ans de coopération et de développement dans l'espace et de définir les perspectives de la gouvernance spatiale mondiale dans un environnement de plus en plus complexe. Dans le cadre des préparatifs de cette manifestation historique, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a initié un vif débat sur la nécessité d'adapter un régime juridique vieux de plusieurs dizaines d'années à la nouvelle réalité de l'espace extra-atmosphérique. Se fondant sur les orientations données par l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique s'est sérieusement penché sur une série de lignes directrices qui garantiront la viabilité à long terme des activités dans l'espace extra-atmosphérique à la lumière des évolutions scientifiques, techniques, juridiques, politiques et de sécurité. Sur la base des travaux du Sous-Comité, le Comité a pu établir un consensus sur une première série de 12 lignes directrices qui jettent les bases de la réussite des activités extra-atmosphériques actuelles et futures, notamment en ce qui concerne la gestion et la surveillance des débris spatiaux, le renforcement des capacités et la sensibilisation à l'importance des activités spatiales, l'atténuation des effets de la météorologie spatiale et l'examen des cadres réglementaires nationaux. Le Gouvernement coréen espère qu'un consensus sera bientôt atteint concernant la deuxième série de lignes directrices. À cette fin, il s'attachera à collaborer étroitement avec toutes les parties concernées. À moyen terme, il importera d'élaborer une procédure claire d'examen et de modification ou de révision de ces lignes directrices.

36. Tous les membres responsables de la communauté internationale s'engagent de bonne foi à promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Cependant, la République populaire démocratique de Corée continue de violer de façon flagrante plusieurs résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui lui interdisent expressément de développer des technologies de missiles balistiques ou

de mener toute activité s'y rapportant. Toute tentative de ce gouvernement pour justifier des activités de lancement qui lui sont interdites comme l'exercice du droit à une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphériques doit être dénoncée et considérée comme illégitime et illégale, même sous la dénomination de lanceur de satellite ou de lanceur spatial. La République de Corée continuera à contribuer aux efforts de la communauté internationale pour que les activités spatiales favorisent la paix, la sûreté et la sécurité globales, renforcent le bien-être des peuples dans le monde et s'inscrivent dans une perspective à long terme.

37. **M^{me} Pan Kun** (Chine) dit que les pays sont de plus en plus nombreux à se livrer à des activités dans l'espace extra-atmosphérique et que le Comité devrait jouer un rôle plus actif dans la promotion du respect du droit relatif à l'utilisation de l'espace, le renforcement de la coopération internationale et la sauvegarde du développement durable. La délégation chinoise se félicite par conséquent des réalisations récentes du Comité, dont l'adoption de sept thèmes prioritaires qui seront mis en avant à l'occasion du cinquantième anniversaire d'UNISPACE. Elle appuie les préparatifs en cours pour la célébration de cet anniversaire, ainsi que la proposition de profiter de cette occasion pour élaborer des plans à long terme en réponse à l'évolution que connaît l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

38. L'adoption des 12 premiers projets d'articles concernant les lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités extra-atmosphériques et la prorogation de deux ans du mandat du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales figurent au nombre des réalisations les plus marquantes à mettre à l'actif du Comité. Ces réalisations reflètent le sens des responsabilités et l'esprit constructif de tous les pays. La Chine continuera à participer activement aux négociations sur le reste des projets de lignes directrices, celles-ci devant être conduites sur la base du régime juridique actuel régissant l'espace extra-atmosphérique. Il est important d'établir un juste équilibre entre l'utilisation libre et égale de l'espace extra-atmosphérique, d'une part, et le développement sain et ordonné des activités spatiales, d'autre part. Il faut aussi tenir compte des préoccupations qu'expriment les différents pays.

39. Le Gouvernement chinois a officiellement fait du 24 avril la Journée de l'espace, en célébration du

lancement réussi de son premier satellite artificiel ce même jour de 1970. La mission chinoise d'exploration de Mars a été officiellement approuvée en 2016, tandis qu'était lancé son projet d'infrastructure spatiale civile et son projet Chang'e-4 d'exploration de la lune et qu'était accélérée la mise en place de son système Beidou de navigation. La Chine a mené à bien plusieurs missions de lancement, y compris avec une nouvelle génération de lanceurs spatiaux, dont le lancement du premier satellite de communications mobiles placé sur orbite géostationnaire et celui de QUESS, son premier satellite scientifique expérimental.

40. Le Gouvernement n'a pas cessé de renforcer les échanges et la coopération spatiale internationale afin de promouvoir le partage des avantages qu'elle procure. Il a signé 108 accords de coopération bilatérale avec 31 pays et organisations internationales et établi une vingtaine de mécanismes de coopération bilatérale. Il met actuellement en œuvre neuf programmes bilatéraux de coopération spatiale. Il a développé et lancé neuf satellites pour le compte d'autres pays, dont le Brésil, le Nigéria, le Venezuela, la Bolivie et le Laos. Ayant demandé à des pays de coopérer dans le cadre des missions liées au projet Chang'e-4, la Chine a reçu à ce jour des demandes de mise en orbite de charges utiles de la part de plus de 10 pays et institutions et accordé son accord préliminaire à celles de l'Allemagne, de la Suède et des Pays-Bas.

41. Sur le plan multilatéral, le Gouvernement appuie fermement les activités conduites par les Nations Unies dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, facilite activement la construction du Couloir de l'information spatiale dans le cadre de l'Initiative « une Ceinture et une Route », favorise la construction de constellations de satellites de télédétection en collaboration avec d'autres agences spatiales du groupe BRICS et apporte son appui à l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) pour construire conjointement une constellation de petits satellites polyvalents. Conformément à la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », le Gouvernement chinois a mis à la disposition de plusieurs agences spatiales d'autres pays des données satellitaires, contribuant ainsi aux secours dans des situations de catastrophe majeure.

42. Le Gouvernement s'oppose fermement à la militarisation de l'espace et à la course aux armements.

Il appuie avec force les négociations pour un traité international qui éliminerait les menaces à la sécurité et garantirait que les utilisations de l'espace extra-atmosphériques soient exclusivement pacifiques. Les organismes de l'ONU chargés des questions spatiales devraient prendre des mesures pour renforcer la coordination et, ainsi, établir un équilibre entre la sécurité et la viabilité des utilisations de l'espace. Ce faisant, ils gèreraient comme il convient les nouveaux risques et défis. Consciente que l'espace est un bien commun de l'humanité, la Chine est prête à agir avec d'autres pays pour promouvoir les activités spatiales dans l'intérêt du développement économique et du progrès social.

43. **M. Pak Chol** (République populaire démocratique de Corée) dit que les activités spatiales progressent à un rythme inconnu jusque-là et que les pays en développement y prennent une part de plus en plus grande. Dans les 18 années qui ont suivi le lancement de son premier satellite, la République populaire démocratique de Corée, sous la direction unifiée de son gouvernement, a rejoint le peloton de tête des champions de l'exploration spatiale. Le lancement réussi, en février 2016, de son satellite ultramoderne d'observation de la Terre Kwangmyongsong 4 constitue un tournant dans les progrès technologiques et économiques du pays.

44. La République populaire démocratique de Corée a signé et ratifié plusieurs traités et conventions sur l'espace extra-atmosphérique et le Gouvernement a légalement immatriculé Kwangmyongsong 4 auprès de l'ONU, ce qui atteste de la nature transparente et pacifique de ses activités spatiales. Néanmoins, les États-Unis tentent toujours de bloquer les activités spatiales pacifiques du pays malgré leur parfaite légalité en prétextant de façon ridicule que le lancement de satellites viole les résolutions du Conseil de sécurité interdisant les lancements de missiles balistiques. Les résolutions du Conseil de sécurité qui imposent des sanctions à la République populaire démocratique de Corée n'ont aucune relation avec l'objectif de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien au contraire, ces résolutions, qui comportent bien des contradictions juridiques, ne sont qu'un tissu d'inventions dénuées de toute base légale destinées à faire le jeu des États-Unis et à justifier l'hostilité de ce pays.

45. Il n'existe aujourd'hui aucun instrument international en vigueur qui stipule que les lancements

de satellites au moyen de la technologie des fusées balistiques constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il est grotesque que les États-Unis, qui ont mis sur orbite un nombre incalculable de satellites militaires de surveillance et d'autres types de satellites, accusent la République populaire démocratique de Corée de mener des activités spatiales illégales alors qu'elle ne fait qu'exercer son droit souverain de lancer de façon pacifique et légale des satellites conformément à la Charte des Nations Unies et au Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Continuant sur sa lancée, la République populaire démocratique de Corée ne ménagera pas ses efforts pour renforcer la coopération internationale dans les sciences spatiales et poursuivra ses activités de développement pacifique de l'espace extra-atmosphérique, qui est un bien commun de l'humanité. Dans le cadre de son programme national quinquennal de développement aérospatial, le Gouvernement continuera de développer les sciences et les technologies spatiales à l'effet de fabriquer et de lancer des satellites de pointe conçus pour diverses applications.

46. **M. Abbani** (Algérie) dit que le programme spatial algérien, adopté en 2006, vise à développer les capacités industrielles du pays et à répondre aux exigences nationales relatives aux connaissances théoriques et aux applications pratiques. Les activités inscrites dans ce programme se sont intensifiées en 2016 avec le lancement réussi de trois satellites qui renforceront les capacités nationales d'observation de la Terre et favoriseront le développement durable, notamment la protection de l'environnement et des divers écosystèmes, la surveillance de la désertification, l'aménagement du territoire et la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Au nombre des projets concernant le développement d'applications spatiales, l'orateur cite l'imagerie satellitaire relative aux ressources naturelles, notamment la surveillance des feux de forêts, ainsi que l'urbanisation. Des activités de formation et de recherche sont également en cours.

47. L'Algérie soutient toutes les initiatives de promotion de la coopération interafricaine en matière de technologies et d'applications spatiales pour le développement durable du continent. Elle a contribué à la finalisation de la Politique spatiale africaine adoptée par l'Union africaine en 2015. Elle contribue également aux efforts du Bureau des affaires spatiales

pour élaborer un cadre scientifique, technique et juridique en Afrique et dans d'autres régions. L'Algérie et l'Afrique du Sud finalisent un projet conjoint pour leurs satellites respectifs d'observation de la Terre dans le contexte du programme « Constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines », afin de contribuer à la découverte et la gestion des ressources nécessaires au développement régional et aux efforts de lutte contre la pauvreté. L'Algérie abrite le Bureau d'appui régional d'UN-Spider au titre de l'appui qu'elle apporte à la gestion des catastrophes naturelles dans les pays de la région.

48. L'Algérie réaffirme l'importance d'une définition de l'espace extra-atmosphérique et de sa relation avec l'espace aérien national pour la prévention et la gestion des conflits potentiels; de la garantie d'un accès équitable aux positions orbitales, fondé sur les principes d'un usage pacifique et de la non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique, plutôt que sur le concept du « premier arrivé, premier servi »; de la lutte contre les dangers des débris spatiaux sans entraver les capacités émergentes des pays en développement, grâce à une mise en œuvre volontaire des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux (IADC); et de l'introduction d'un cadre réglementaire pour la commercialisation des données satellite en haute résolution, afin d'empêcher tout usage abusif dans ce domaine.

49. **M. Bosah** (Nigéria) dit qu'il est essentiel de tirer parti des avantages qu'offrent les technologies spatiales au regard des efforts déployés pour éradiquer la pauvreté et appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, la délégation nigérienne salue l'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour promouvoir la transparence et la confiance entre les États et veiller à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Il est également essentiel d'établir une coopération et une collaboration solides entre les pays afin de s'assurer que les activités spatiales sont conduites de façon responsable et que les sciences et technologies spatiales sont mises au service de l'humanité.

50. Le Nigéria appuie les activités d'UN-SPIDER et accueille le Centre régional africain d'enseignement des sciences et techniques spatiales pour les pays africains anglophones, qui a prodigué une formation postgraduée à plus de 200 étudiants de 19 pays. La

délégation nigériane se félicite de l'élaboration par le Bureau des affaires spatiales de programmes d'enseignement portant sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et le droit de l'espace dans les centres régionaux des sciences et technologies spatiales. Enfin, elle salue les activités de renforcement des capacités menées par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et les mesures prises par les pays développés pour renforcer les capacités technologiques spatiales des pays en développement. Elle encourage en outre la tenue d'ateliers régionaux, de cycles de formation et d'échange de programmes dans ces domaines.

51. **M. Almahmoud** (Émirats arabes unis) dit qu'il est important de poursuivre l'exploration de l'espace, de développer les applications y afférentes, de promouvoir la recherche scientifique et de faciliter les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique compte tenu de l'importance de plus en plus grande que prennent les activités spatiales dans le développement durable, notamment dans la surveillance des changements climatiques, la lutte contre la désertification et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Il faut également renforcer le droit de l'espace afin d'empêcher qu'il soit le théâtre d'une course aux armements. Les États doivent conduire leurs activités spatiales de façon responsable et transparente conformément au droit international, ce qui permettra d'établir la confiance et d'assurer la sécurité de l'espace extra-atmosphérique.

52. Les Émirats arabes unis ont récemment adopté une politique destinée à bâtir un secteur spatial solide et durable capable d'appuyer les efforts de diversification économique et de développer les capacités scientifiques et les technologies de pointe. C'est dans ce cadre que la Mission Mars des Émirats arabes unis – premier projet de ce type dans un pays arabe ou musulman – essaiera de répondre à un certain nombre de questions scientifiques encore non résolues sur la planète Mars. À travers l'Agence spatiale des Émirats arabes unis, le pays a élaboré un plan stratégique pour développer ses activités spatiales et a noué des partenariats aux niveaux national et international dans l'optique de renforcer l'expertise et les capacités nationales dans ce secteur. Les investissements nationaux dans la technologie spatiale ont dépassé 6 milliards de dollars.

53. En tant que membre actif du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique,

les Émirats arabes unis ont entamé des discussions sur les lignes directrices relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales et participé à plusieurs conférences et séminaires internationaux. Ils ont également accueilli le deuxième Colloque aérospatial organisé conjointement par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Bureau des affaires spatiales et se préparent à tenir, en novembre 2016, un forum de haut niveau sur « L'espace comme moteur de développement socioéconomique durable ». En outre, les Émirats arabes unis ont adopté plusieurs traités et conventions internationaux sur la coopération internationale dans l'espace.

54. **M. Takeda** (Japon) dit que les nouveaux problèmes tels que la prolifération des débris spatiaux et l'émergence de nouveaux acteurs spatiaux justifient l'élaboration de nouvelles règles garantissant la sûreté, la sécurité, la stabilité et la viabilité à long terme des activités spatiales. Par conséquent, le Japon se félicite de l'adoption de la première série de lignes directrices du Comité relatives à la viabilité à long terme de ces activités. Dans la prochaine étape, les États et les organisations intergouvernementales internationales seront appelés à mettre en œuvre volontairement et à respecter ces lignes directrices comme le Japon envisage de le faire. Le Japon continuera de contribuer activement aux travaux du Comité et se déclare favorable à des discussions approfondies sur le rôle futur du Comité.

55. Le Japon s'emploie à renforcer la coopération régionale à la faveur d'initiatives telles que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAP). À la vingt-deuxième session du Forum, tenue en 2015, les pays participants ont discuté des modalités de partage de solutions au moyen de synergies dans les activités spatiales dans le but de promouvoir la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophes naturelles et la surveillance de l'environnement à partir de l'espace. Cette session a également permis d'accélérer les discussions sur une nouvelle initiative du Forum concernant les synergies dans les applications des satellites géostationnaires et placés sur orbite basse. La session de 2016 du Forum se tiendra en collaboration étroite avec des organisations scientifiques et de recherche des Philippines. Les Philippines y présenteront un rapport sur leur premier microsatellite, DIWATA-1, qui a été conçu conjointement avec des universités japonaises et placé sur orbite avec succès en avril 2016 à partir du

module expérimental japonais KIBO de la Station spatiale internationale. Il est prévu de discuter d'autres questions concernant l'élargissement de l'utilisation et du fonctionnement de microsattelites dans la région Asie-Pacifique. Le dixième anniversaire du projet Sentinel Asia sera également célébré. Toutes les parties intéressées sont invitées à y participer.

56. Le Gouvernement japonais a décidé de prolonger jusqu'à 2024 sa participation aux opérations de la Station spatiale internationale à travers le module KIBO, le lancement, le 9 décembre 2016, d'un véhicule de transfert H-II appelé KUNOTORI-6 et la participation d'un équipage japonais. En collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, l'Agence d'exploration aérospatiale japonaise a lancé un programme de trois ans appelé KiboCUBE, qui donnera aux établissements d'enseignement ou de recherche des pays en développement l'occasion de déployer leurs microsattelites grâce aux capacités uniques du module japonais. L'Université de Nairobi, qui a été la première institution choisie à ce titre, déploiera son microsatellite en 2017. Il est à espérer que d'autres pays en développement exprimeront leur intérêt pour cette opération. Le Japon se réjouit d'accueillir la deuxième réunion du Forum international sur l'exploration spatiale, qui sera l'occasion de mener des discussions fructueuses sur le renforcement de la coopération internationale sur l'exploration pacifique de l'espace.

Déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse

57. **M^{me} Yoon** Seoungmee (République de Corée) dit que la Corée du Nord a récemment annoncé qu'elle était prête à équiper ses fusées d'ogives nucléaires. La délégation de la République de Corée maintient que les prétendus lancements de satellites cachent en réalité des tests de missiles balistiques intercontinentaux. Il est clair que les véritables intentions de la Corée du Nord ne sont pas d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, mais de développer des capacités de missiles balistiques de longue portée. À la lumière des résolutions du Conseil de sécurité qui interdisent à la Corée du Nord tout lancement utilisant la technologie des missiles balistiques, l'oratrice rappelle que la Charte des Nations Unies fait obligation aux États Membres d'accepter et de respecter les décisions du Conseil de sécurité et qu'en application de l'Article 103 de la Charte, en cas de conflit entre les obligations des

Membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront. Le Secrétaire général a clairement indiqué au Conseil de sécurité que la ratification de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique par la Corée du Nord est une procédure purement technique qui ne donne à ses lancements aucun caractère de légalité ou de légitimité.

58. **M. Pak Chol** (République populaire démocratique de Corée) dit que la Corée du Sud a toujours maintenu que les lancements de satellites effectués par son pays étaient des lancements de missiles et que, de ce fait, ces activités spatiales pacifiques constituaient une violation des résolutions du Conseil de sécurité interdisant tout lancement utilisant la technologie des missiles balistiques. La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement les observations à caractère politique formulées par la représentante de la Corée du Sud. L'espace extra-atmosphérique est un patrimoine universel commun à tous les peuples et les résolutions du Conseil de sécurité n'ont aucun rapport avec le débat actuel sur ses utilisations pacifiques. Tous les États ont le droit légitime d'utiliser l'espace à des fins pacifiques conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte. Cette utilisation est également porteuse de prospérité et bénéfique à la civilisation humaine. Remettre en cause les lancements de satellites légitimement effectués par la République populaire démocratique de Corée est une violation inconsidérée et un défi à sa souveraineté. Les résolutions du Conseil de sécurité en question sont le produit de politiques anachroniques dirigées contre la République populaire démocratique de Corée. Il n'existe pas d'instrument international qui stipule que les lancements de satellite au moyen de la technologie des missiles balistiques constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'orateur demande à la représentante de la Corée du Sud de l'éclairer sur la possibilité que son pays dispose d'une technologie spéciale qui permette de lancer des satellites sans recourir à des missiles balistiques. Le comportement de la Corée du Sud n'est rien d'autre que l'expression de l'hostilité qu'elle manifeste à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, dont la délégation réaffirme que le lancement de satellites à des fins pacifiques est le droit formel d'un État souverain.

59. **M^{me} Yoon** Seoungmee (République de Corée) dit que la Corée du Nord n'a manifestement pas l'intention de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les obligations que lui impose la Charte des Nations Unies. Aux termes de la Charte, tous les États Membres sont tenus d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Si la Corée du Nord continue de violer les obligations que lui impose la Charte, la communauté internationale doit se demander s'il faut ou non que ce pays conserve sa qualité de membre des Nations Unies. L'oratrice demande instamment à tous les États Membres d'éviter toute forme de coopération technique avec la Corée du Nord en relation avec les lancements effectués au moyen de la technologie des missiles balistiques.

60. **M. Pak** Chol (République populaire démocratique de Corée) dit que les lancements de satellites effectués par son pays à des fins pacifiques sont conformes aux droits formels et indépendants d'un État souverain, tels qu'ils sont reconnus par le droit international. La Corée du Sud, les États-Unis et d'autres pays insistent sur l'importance des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tout en œuvrant à sa militarisation. La Corée du Sud ferait bien de réfléchir à ses propres erreurs et reconnaître les droits formels et indépendants de la République populaire démocratique de Corée. Elle devrait en outre être fière des capacités spatiales de la République populaire démocratique de Corée plutôt que de critiquer inutilement les activités spatiales légitimes qu'elle mène. La République populaire démocratique de Corée continuera de contribuer aux efforts internationaux relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable en accélérant de façon rigoureuse le développement de ses activités spatiales conformément aux objectifs de son plan quinquennal national et au droit international pertinent, quels que puissent être les opinions des autres.

La séance est levée à midi.